

Procès-verbal du conseil municipal du Mardi 26 Janvier 2021 à 20h00

Etaient présents : -

- L'ensemble des élus du conseil municipal à l'exception :
 - de Christophe Philip qui a donné procuration à Géraldine Hary,
 - de Damienne Louvigné qui a donné procuration à Bruno Quiniou,
 - de Dominique Rouchon, absent excusé
- Sandrine Bian, secrétaire de Mairie

Madame le Maire nomme Aude Quiniou secrétaire de séance

1 / Demande de subvention Osmose :

OSMOSE est une association nouvellement implantée à TREGOUREZ et portée par deux éducateurs. Elle a projet de répondre aux besoins de personnes adultes en situation de handicap, en leur mettant à disposition un lieu d'accueil alternatif.

C'est un lieu autonome proposant un accompagnement au quotidien de personnes adultes déficientes intellectuellement ou atteintes d'un handicap psychique, encadré par des professionnels du secteur médico-social. Ce projet mis en place par deux éducateurs, Camille Poupon et Jean-Luc Briand, souhaite créer un lieu convivial, en retenant une proximité dans la relation éducative. Pour information la structure est également présente sur la commune de SPEZET.

La médiation animale est au centre du projet car elle favorise le bien-être des personnes. Cette relation se décline via le contact direct avec les animaux, conjuguant ainsi une activité de plein air au soin des animaux réalisés quotidiennement,

L'association possède de nombreux bénévoles aux compétences diverses, propose des activités nombreuses et régulières aux résidents. Les membres de l'association restent dans une dynamique de partage de connaissances et de compétences, afin de créer un lieu épanouissant pour chacun,

L'accueil de jour a pour volonté de s'ouvrir à la dynamique locale, en développant des partenariats divers et en participant à des actions régionales,

Osmose propose des soutiens médico-sociaux adaptées au public accueilli, et des activités diverses : menuiserie, création d'objets, élaboration d'un potager en permaculture, aménagements extérieurs divers, prendre soin des divers animaux, ateliers culinaires, randonnées et animations natures, ateliers créatifs, sorties culturelles...

L'association a pour projet de créer une ferme pédagogique, l'accueil de jour y sera en lien direct, toutes les personnes qui le souhaitent peuvent ainsi participer à son organisation.

Osmose sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du démarrage de l'association.

Madame le Maire propose de leur octroyer une subvention à hauteur de 300 €.

Christine Huiban demande si c'est en rapport avec le montant sollicité.

Géraldine Hary répond qu'aucune somme n'est sollicitée, mais le montant se rapproche de celui versé par la commune de Spézet et évoque la possibilité que cette aide soit renouvelée.

Christine Huiban précise qu'une nouvelle demande devra faire l'objet d'une étude attentive de leur bilan. Elle souhaite savoir si l'intention était toujours de faire travailler les commerçants et d'établir un lien avec les habitants comme évoqué lors de leur rencontre lors du précédent mandat.

Géraldine Hary abonde en ce sens en et évoque la possibilité que d'autres partenariats soient créés par la suite. En effet l'association pourrait développer d'autres projets similaires dans les domaines de la culture, de la cuisine, sans oublier le potentiel d'un lien avec l'école.

Aude Quiniou demande à quelle adresse se trouve l'association.

La réponse est apportée conjointement par Géraldine Hary et Christine Huiban : rue du Rest.

Christine Huiban souhaite avoir des précisions sur la ligne budgétaire consacrée aux subventions et le montant total octroyé en 2020. La réponse est apportée par Stéphane Barré (5 300 €), le montant exact sera retranscrit dans le compte rendu par la secrétaire de mairie soit 7 500 € budgété pour 5 744.63 € alloués.

Aude Quiniou s'interroge sur la capacité d'accueil d'une telle structure. Christine Huiban, pour les avoir déjà rencontrés, précise qu'il s'agit d'un accueil de jour sans hébergement et que les normes seront respectées.

Géraldine fait part du dispositif de la région pour l'octroi d'une subvention aux associations en difficultés à hauteur de 1€ par habitant de la communauté de communes.

Christine Huiban demande en retour où en est l'APE et si des activités ont pu être maintenues. Anthony Page répond qu'il n'y a pas eu d'activité si ce n'est une vente de brioches : en contrepartie des bons d'achat de 5 € ainsi que des bonbons ont été octroyés aux élèves pour les fêtes de fin d'année.

[La décision est adoptée à l'unanimité.](#)

2 / Demandes d'aide sociale :

Dans le contexte de pandémie liée à la COVID 19, une famille sur la commune de Trégourez est confrontée à une situation particulière qui génère des difficultés financières. Un des membres de la famille ne peut plus exercer son activité professionnelle et ne bénéficie plus d'indemnisation de la Sécurité Sociale

Dans ce contexte, la famille sollicite la commune et l'aide du conseil départemental pour la prise en charge des factures liées à l'énergie.

Géraldine Hary propose de prendre en charge la facture d'eau reçue en fin d'année dont le montant est de 103.70 €. Christine Huiban demande si la commune ne peut pas prendre la facture liée à l'eau pour la totalité de l'année.

Philippe Ansquer précise qu'elle a déjà peut-être été réglée mais approuve le principe d'abonder l'aide pour l'acompte 2021.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Une autre demande est soumise au conseil municipal : elle concerne le décès d'une habitante de la commune.

Sa famille se retrouve dans l'impossibilité de prendre en charge les frais d'obsèques, elle sollicite la mairie pour faire l'avance des frais.

Un courrier a été adressé en parallèle au notaire afin de faire connaître notre action et pouvoir s'inscrire dans la succession.

Les frais d'obsèques s'élèvent à 3 151.19 €.

Christine Huiban se fait préciser que lors de la liquidation de la succession, la commune récupèrera ainsi la somme engagée.

Géraldine Hary répond par l'affirmative.

La décision est adoptée à l'unanimité.

3 / Annulation de la régie communale :

La perception a fait le point sur les régies existantes et a demandé à la commune de statuer sur leur pérennité.

Ainsi, considérant que l'encaissement des locations afférentes à l'Espace Jean Bourhis se fait exclusivement par chèque accompagné de l'émission d'un titre transmis à la perception, il n'y a pas lieu de conserver la régie créée lors de l'ouverture de l'établissement.

Christine Huiban se demande si des chèques impayés ont déjà été constatés.

La secrétaire répond par la négative.

Christine Huiban propose de créer un document pour valider le dépôt de chèque afférent au paiement et aux cautions.

La décision est adoptée à l'unanimité.

4 / Procédure d'élagage

Lors de la séance du 21 décembre 2020, de nombreux échanges ont déjà eu lieu sur le dossier de l'élagage et les Elus se sont arrêtés sur un accord de principe :

Une prise en charge de manière exceptionnelle pour cette année en fonction des lieux identifiés, mais que l'entretien après la première coupe sera à la charge des propriétaires qui devront anticiper cette charge financière.

Depuis de nouveaux délais ont été annoncés à la collectivité en termes de réalisation, en effet la société Axione a revu le rétroplanning en se positionnant sur une intervention à prévoir au 2^{ème} semestre 2022.

La collectivité a reçu des devis à titre indicatif pour une journée de travail de 8h avec utilisation de lamier et de chargeur. Géraldine Hary s'interroge alors pour savoir combien de mètre linéaire peuvent être réalisés au cours d'une journée.

Bruno Quiniou répond que c'est aléatoire, et que cette estimation peut varier entre 1 à 3 km par jour.

Philippe Ansquer précise que les travaux devaient être anticipés, mais suite à un contact établi par ses soins avec Axione cette information a été infirmée, il en profite alors pour faire part au Conseil du mail reçu dernièrement en Mairie :

« Il serait donc risqué de vous demander d'entreprendre des élagages à ce stade du projet et qu'il serait plus judicieux de les prévoir d'ici la fin d'année, malgré l'état d'avancement des travaux et des études réalisées à ce jour, pour mémoire il s'agit de :

- L'emplacement de l'armoire de rue FTTH validée par la mairie et par THD BRETAGNE
- Des relevés des chambres ORANGE (audit de l'état des chambres et des connexion inter-chambres et vers les poteaux ORANGE/ENEDIS) ont été effectués, ils sont en cours d'analyse et feront l'objet si besoin d'hydrocurage et de réparations.
- L'étude de conception est en cours par notre bureau d'étude.
- L'étude des appuis aériens (poteaux ORANGE et ENEDIS) n'ont pas encore été réalisées et demeurent un point important dans la chaîne de conception. »

A la lecture de ces informations, Karine Bodéré demande s'il ne serait pas judicieux de regrouper les travaux initialement prévus en 2021 et 2023.

Bruno Quiniou précise que ces délais nous laissent le temps de sensibiliser la population sur cette opération d'élagage.

Philippe Ansquer, en référence au mail reçu reprécise que c'est déconseillé par l'entreprise car les branches auront le temps de repousser.

Valérie Le Bon interroge pour savoir si la fibre serait installée en aérien ou en souterrain.

Philippe Ansquer répond que le schéma retenu plaide plutôt pour un passage de la fibre en aérien sur l'existant en campagne et en souterrain dans le bourg, et ce en fonction des infrastructures en place.

Lénaïc Jourden demande quelle serait la période la plus propice de l'année pour assurer l'élagage.

Bruno Quiniou et Valérie Le Bon répondent que la période la plus adaptée se déroule généralement de septembre à octobre, en fonction des intempéries.

Christine Huiban argumente sur la nécessité de sensibiliser les administrés sur leurs obligations en matière d'élagage, vu son impact sur la voirie.

Karine Bodéré demande s'il n'y a qu'un devis.

Bruno dit qu'on peut en solliciter d'autres.

En parallèle Stéphane Barré se demande quelle entreprise est intervenue sur la route de Quimper.

Christine Huiban précise que c'est Adel Service qui est intervenue comme sous-traitant et ce à la demande du département.

Philippe Ansquer propose d'inscrire une enveloppe au budget prévisionnel et de faire d'autres devis.

Christine Huiban s'interroge sur la durée des travaux.

Philippe Ansquer et Bruno Quiniou s'accordent sur une durée prévisible de 2 à 3 semaines de travaux.

A la suite des différents commentaires, Géraldine Hary propose alors d'adopter les modalités d'élagage évoquées plus haut.

Christine Huiban revient sur le caractère exceptionnel de cette prise en charge financière non sans rappeler que les administrés doivent également assurer l'entretien des trottoirs et des caniveaux devant leur propriété.

Géraldine Hary en convient et propose alors de faire paraître dans le bulletin municipal et dans la presse locale, un article rappelant les obligations de chaque administré eu égard le code de la citoyenneté.

Un rappel sera donc fait sur le respect de ces consignes en y ajoutant le respect des obligations liées aux points d'apport volontaire (Respect des sites OM).

Lénaïc Jourdren propose de faire parvenir un courrier aux administrés concernés, pour spécifier la démarche et le caractère exceptionnel de l'opération.

La décision est adoptée à l'unanimité.

5 / Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

Demande de subvention

La gestion de l'eau est assurée en régie par la commune de Trégourez.

A cet effet, elle capte les eaux brutes au lieu-dit Coat Borc'h pour assurer son traitement à la station de Kerven. L'eau traitée dessert les habitants du bourg et le château d'eau de Kerfinous, avec comme procédé retenu le traitement par un filtre à neutralité.

Cependant ce filtre est aujourd'hui à la limite de la perforation. Des travaux de soudure ont déjà eu lieu par le passé, mais aujourd'hui il n'y a plus de métal. La solution préconisée passe donc par l'investissement d'un filtre en composite avec les caractéristiques suivantes :

- Fabrication sur mesure
- Adaptable à tous les médias filtrants
- Facilité de maintenance
- Aucun risque de corrosion

Par ailleurs, les réseaux contigus à ce filtre seront donc remplacés au profit de réseaux PVC, afin d'assurer un renouvellement de qualité sur le long terme.

En complément, la commune assurera en régie la dépose et la repose de la toiture du bâtiment.

Dans le même temps la réflexion s'est prolongée par l'investissement d'un nouveau surpresseur car l'existant montre des signes de défaillance. Cette nouvelle installation permettra ainsi d'alimenter les habitants situés au nord de la commune, via ce réseau surpressé.

La question de la ressource en eau constituant un enjeu fort pour la commune de Trégourez, cette dernière sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, à hauteur de 40 % pour une dépense totale de 65 000 € HT.

Alain Guéguen précise que le filtre a pour fonction de rendre neutre le PH de l'eau (équilibré à la valeur 7), tandis que la matière retenue est le PVC, plus adapté tout en étant conforme aux normes en vigueur.

Christine Huiban interroge sur le devenir de la bache de Kerven, point qui a déjà été à l'ordre du jour lors des conseils municipaux de l'ancienne mandature.

Alain Guéguen assure que le mur n'est plus solidaire, et qu'il faut mener une autre réflexion sur ce sujet.

Christine Huiban demande si la bache est intégrée dans la demande.

Alain Guéguen estime que ce n'est pas nécessaire vu la modestie du volume soit 20 m3 environ qui y transite quotidiennement.

Christine Huiban profite du sujet de l'eau pour évoquer l'entretien du château d'eau de Kerfinous.

Alain Guéguen fait valoir qu'il y a des fuites à ce jour minimales et que des travaux éventuels pourraient immobiliser le réseau pendant 3 semaines voir 1 mois : la question de l'alimentation du bourg se poserait alors...

Pour y répondre Bruno Quiniou suggère d'ouvrir l'hydro-stabilisateur route de Quimper et de se connecter au réseau de Laz. Il y a donc une étude à mener en amont avant de restaurer l'ensemble du site, sans oublier de prendre en considération le diamètre des réseaux.

Stéphane Barré souhaite connaître le détail des travaux.

En réponse, Alain Guéguen parcourt la demande de subvention, à savoir :

Nature de la dépense	Montant HT en €
Pose et dépose du toit	6 000
Filtre à neutralité	36 500
Canalisations adjacentes	4000
Surpresseur	18500
Total	65 000

Stéphane Barré s'interroge sur la matière des canalisations adjacentes : inox ou PVC ?

Alain Guéguen privilégie le PVC car l'inox est trop onéreux.

Bruno Quiniou complète l'information en indiquant que la pression de l'eau est de l'ordre 2.5 bars et qu'elle circule en gravitaire.

Alain Guéguen fait état des dernières statistiques obtenues, en faisant état d'une pression qui a évolué et qui est sans doute plus proche des 4 bars.

Christine Huiban s'assure que les demandes de DETR demandées ont bien été effectuées en temps et en heure pour l'année 2020.

La secrétaire de mairie la rassure en lui confirmant que les dossiers ont bien été déposés avant le 31 décembre, seule la délibération était manquante.

[La décision est adoptée à l'unanimité.](#)

En 2017, la commune de Trégourez a entrepris des travaux sur le réseau d'eau usées de la rue des Sports, suite à la réalisation de ceux de la route de Leuhan.

Cependant lors du passage caméra, le visuel a révélé qu'il y avait encore des désordres : anciens réseaux en amiante-ciment défectueux et fuyards avec introduction d'eaux parasites.

L'opération consiste donc à réhabiliter 60 mètres linéaires de réseau d'assainissement et le changement de 17 boîtiers de branchement. (voir plan joint)

L'ensemble de ces travaux qui se porte à 42 000 € HT nécessite donc une enveloppe budgétaire prévisionnelle.

Pour lui permettre de finaliser cette réhabilitation, la commune va solliciter les aides de l'Etat dans la cadre de la DETR à hauteur de 40 %.

Alain Gueguen précise qu'une portion de la rue des Sport reste à faire : en effet il reste une différence importante en termes de m³, entre le volume d'eau qui gravite vers le bourg et le volume d'eau traité à la station d'épuration.

Bruno Quiniou évoque alors le retour d'expérience lié à la forte pluviométrie de décembre 2020, ou pareil constat avait déjà été fait.

Christine Huiban évoque aussi la vétusté des réseaux d'assainissement, et Alain Guéguen de rappeler qu'ils datent de 1970 pour la plupart.

Christine Huiban rappelle que la durée de vie de ces canalisations est donnée généralement pour une durée de 50 ans environ.

Alain Guéguen abonde en précisant que les nouvelles matières offrent désormais une durée de vie plus longue encore.

Stéphane Barré s'interroge sur les capacités de traitement de la station avec éventuellement son e point maximal.

Christine Huiban lui demande alors si un comparatif est possible avec l'expérience professionnelle qu'il détient sur ce sujet.

Stéphane Barré répond par la négative, car il faut prendre en compte le temps d'attente par rapport au développement des bactéries et que la vérification du bon comportement doit se vérifier par un relevé manuel régulier.

A ce titre Alain Guéguen précise qu'aujourd'hui ce relevé est effectué de manière automatique.

Stéphane Barré souligne qu'il faudrait faire le relevé mais que l'eau est bien trop diluée pour vérifier la pertinence du traitement.

Philippe Ansquer précise alors que l'objet de la demande de DETR visera justement à réduire ce volume d'eau parasite.

Christine Huiban rappelle qu'un préalable est inévitable : terminer les travaux au niveau de la rue des Sports.

Alain Guéguen conclut que ce tronçon permettra donc d'améliorer la qualité du réseau en informant le conseil que d'autres réhabilitation sont à prévoir.

La décision est adoptée à l'unanimité.

6 / Tarifs communaux afférents au camping municipal :

La base de vie de l'entreprise Eiffage est installée sur le site de l'ancienne Foire exposition sur la commune depuis début janvier 2021.

Les salariés de la société sont à la recherche de logement le temps de réaliser l'ensemble des travaux sur le gazoduc.

La solution du camping leur a donc été proposée. Il convient cependant de revoir les tarifs étant donné que le camping n'a pas ouvert depuis 2 saisons et que la location se ferait sur une durée plus longue, période hivernale comprise.

Philippe Ansquer fait une proposition de tarif à hauteur de 350 € par mois. Ce chiffre est la résultante d'éléments de comparaison faite entre les campings de Saint Goazec, de Châteauneuf

Plusieurs échanges avec l'entreprise Eiffage sur le panier accordé aux salariés ayant permis d'affiner l'approche du prix proposé.

Véronique Hamelle demande si le prix de la machine à laver est compris.

Christine Huiban précise que bien souvent ce service nécessite l'utilisation de jetons et se demande quelle était la proposition d'origine.

La réponse est apportée conjointement par Philippe Ansquer et Karine Bodéré : 500 €

Christine Huiban se demande si leurs caravanes sont équipées de panneaux solaires qui permettent une autonomie de 2-3 jours. Elle fait ensuite référence au caravaneige avec un comparatif à 11.70 € /jour pour les saisonniers.

Philippe Ansquer répond que pour l'instant, seules 2 caravanes séjournent au camping et que la commune n'a pas connaissance des équipements des campeurs à venir.

Véronique Hamelle demande combien d'emplacements sont disponibles.

Philippe Ansquer précise que le camping peut accueillir 20 à 25 emplacements.

Christine Huiban s'en étonne car à son souvenir il ne restait plus que 10 places.

Aude Quiniou rejoint Christine Huiban et demande si le terrain d'entraînement a été réquisitionné.

Philippe Ansquer répond par la négative.

Christine Huiban se demande s'il y a de la concurrence en la matière.

Philippe Ansquer affirme que le camping de Châteauneuf n'est pas encore ouvert à la différence de celui de Saint Goazec.

Christine Huiban a l'information que l'hôtel le Relais de Cornouaille à Châteauneuf est complet.

Géraldine Hary et Philippe Ansquer s'accordent pour répondre qu'ils sont nombreux à chercher à se loger.

Aude Quiniou revient sur le site de l'ancienne Foire exposition qu'elle avait identifié comme lieu de vie.

Karine Bodéré reprecise que seuls les bureaux et la zone de stockage sont implantés sur le site.

Stéphane Barré et Véronique Hamelle reviennent sur les coffrets électriques du camping : sont-ils opérationnels et suffisamment nombreux ?

Philippe Ansquer répond par l'affirmative.

Aude Quiniou demande qui assure l'entretien des locaux.

Philippe Ansquer présente l'option de faire appel à une entreprise.

Christine Huiban précise que les sanitaires ne sont pas chauffés.

Alain Guéguen que le camping n'est pas voué à une utilisation hivernale donc les sanitaires ne sont pas chauffés, cette initiative est inédite.

Christine Huiban fait savoir que l'idée n'est pas de faire des bénéfices car le panier moyen oscille autour de 205 € par mois.

Philippe Ansquer espère avoir un retour positif tant sur le camping que sur l'activité des commerces locaux.

Véronique évoque le respect des règles sanitaires en pleine épidémie de Covid.

Philippe fait savoir que le secrétariat prépare l'affichage en ce sens.

Lenaik Jourden rappelle qu'ils doivent avoir l'habitude de cohabiter.

Aude Quiniou demande des précisions sur les tarifs en vigueur jusqu'à maintenant.

La secrétaire de mairie l'inclut dans son compte rendu, à savoir par nuitée : 3 € l'adulte, 2 € l'enfant de moins de 7 ans, 3 € l'emplacement, 3€ le véhicule, 3€ le branchement électrique.

Pour clore ce sujet, Christine Huiban évoque la révision des tarifs car le camping s'inscrit comme un des éléments de la dynamisation du bourg.

La décision est adoptée à l'unanimité.

7 / Protocole lié à l'Aménagement de la réduction du Temps de Travail du service technique :

Une discussion a été enclenchée sur le protocole ARTT afférent au service technique. Ce dernier avait été modifié en 2015 et les amplitudes horaires étaient en adéquation avec les pics d'activités imposées par les saisons.

Dans la nouvelle version, il est proposé de repartir sur des horaires fixes à l'année soit 39 h hebdomadaires du lundi au vendredi suivant les horaires suivants :

Du lundi, mardi et jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30

Le vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30 (agent n° 1)

Le mercredi : 8h-12h et 13h30-16h30 (pour l'agent assurant le service du transport scolaire)

Cet emploi du temps va générer 23 jours de RTT (7h) qui seront répartis tout au long de l'année en fonction des besoins du service.

Le Comité Technique du CDG a été saisi le 7 décembre 2020.

Alain Guéguen rappelle l'organisation du temps de travail du service technique sur 3 cycles différents qui ne semblent pas optimal pour les besoins du service.

Christine Huiban revient sur les raisons qui ont poussés à adopter le 1er schéma, à savoir :

- en hiver les jours sont plus courts
- les congés payés étaient pris en dehors des périodes estivales qui nécessitent l'entretien des espaces verts

La variante retenue dans le schéma actuel aurait pu être le démarrage de la journée à 8h.

Alain Guéguen repositionne le schéma actuel dans son contexte d'hier : 3 agents affectés au service technique et 2 habilités à conduire le car et l'épareuse, cette dernière activité est en effet régulièrement en souffrance et non réalisée dans les délais dits acceptables.

Christine Huiban fait remarquer que cette activité a déjà démarré.

Alain Guéguen rétorque que c'est une activité que certaines communes ont délégué et que l'agent est absent le mercredi.

Christine Huiban rappelle que les RTT seront à poser, 23 au total.

Alain Guéguen lui répond en l'informant qu'ils seront planifiés à l'avance.

Christine Huiban demande si les échanges seront possibles à 8h avec les Elus et les agents en sachant que l'agent affecté au transport scolaire sera déjà parti. Elle propose un démarrage de la journée de travail à 8 h tout en conservant les 3 cycles.

Anthony Page demande qui est l'origine de ce changement d'horaires.

Alain Guéguen précise que l'initiative émane des Elus mais que les agents n'y voient pas d'inconvénient.

Philippe Ansquer revient sur le fait que la transmission des missions est plus commode à 8h et que les obligations de l'époque ne sont plus les mêmes. Par exemple, l'adaptation de la tondeuse a permis une diminution importante du temps de tonte, par ailleurs des travaux d'entretien de bâtiments peuvent être réalisés même de nuit en hiver.

Alain Guéguen abonde dans ce sens et apporte des précisions : c'est le changement de la configuration de la machine liée à l'évolution du constructeur qui permet de réduire considérablement le temps de tonde du terrain par exemple.

Philippe Ansquer rappelle que le choix d'organisation en cycle était pertinent à l'époque en rapport avec la configuration du personnel et l'équipement mais que les choses sont susceptibles d'évoluer.

Christine Huiban précise qu'il faudra prendre en compte les remarques formulées par le comité technique du CDG 29, car la commune a déjà fait l'objet d'un refus

Antony Page précise qu'il ne connaît pas en détail les emplois du temps mais approuve ce changement qui semble convenir à la fois aux agents, aux Elus et aux nécessités de service.

Aude Quiniou appuie sur le fait que les congés devront être échelonnés.

Alain Guéguen revient sur la problématique liée au passage de l'épaveuse et à l'absence de l'agent concerné le mercredi, seul jour de non ramassage scolaire.

Christine Huiban fait savoir qu'une réflexion sera nécessaire concernant le transport scolaire et que l'aménagement des RTT aurait pu être en concordance avec le départ en retraite de l'agent.

Alain Guéguen propose au final un démarrage en mars 2021, qui coïncide ainsi à l'échéance du cycle actuel.

La décision est adoptée à la majorité : 2 abstentions (Stéphane Barré et Karine Bodéré), 1 vote contre (Christine Huiban)

8 / Le schéma directeur de l'assainissement : demande de subvention auprès de l'agence de l'eau :

La commune a sollicité la Société Publique Locale (SPL) Eau du Ponant pour assurer la réalisation du schéma directeur de l'assainissement.

La réalisation du schéma directeur assainissement poursuit plusieurs objectifs majeurs :

- Etablir un diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement permettant d'identifier les éventuelles non-conformités, les optimisations possibles et de quantifier les rejets des systèmes vers le milieu naturel.
- Estimer les besoins en investissements nécessaires pour se conformer à la réglementation (nationale et locale), minimiser les dysfonctionnements et les rejets au milieu naturel tout en intégrant la prise en charge des effluents supplémentaires générés par le développement du territoire (PLUi) et par l'extension de la zone de desserte en assainissement collectif (zonage d'assainissement).

La méthodologie de schéma directeur présentée dans ce mémoire porte sur les deux services d'assainissement : collectif et non-collectif.

Le schéma directeur assainissement est réalisé en cinq phases décrites dans le tableau ci-dessous. L'étude portera sur les deux services d'assainissement : collectif et non-collectif.

Phase
1 – Etat des lieux des données et pré-diagnostic
2 – Campagnes de mesures de débits et des charges polluantes
3 – Localisation précise des anomalies et dysfonctionnements
4 – Bilan du fonctionnement
5 – Elaboration du Schéma Directeur

Le coût de l'étude est établi à 49 080€ HT.

Alain Guéguen précise que cette offre de prix constitue une fourchette haute car la commune a déjà des éléments à fournir en référence aux diagnostics réalisés dans le passé. Il exprime en même temps la nécessité de réaliser ses études qui bénéficieront de subventions potentielles pour la phase opérationnelle.

Christine Huiban en profite pour rappeler l'existence du plan de relance qui pourrait venir abonder cette demande de subvention.

Alain Guéguen précise que la demande de financement à l'Agence de l'eau porte déjà sur 80 % de soutien et que le plan de relance malheureusement que des travaux qui doivent être entrepris immédiatement. Il est malgré tout confiant sur l'obtention de cette aide en évoquant le transfert prochain de cette compétence à la communauté de communes.

Christine Huiban évoque la dynamisation du bourg dont la réfection des réseaux d'eau usées est un préalable.

Philippe Ansquer interroge sur les délais à respecter, ce à quoi Alain Guéguen répond qu'il faut déposer rapidement car la demande a de grandes chances d'aboutir : « il y a déjà de bonnes choses de réaliser, il faut donc continuer dans cette démarche. »

9 / Questions et informations diverses :

Géraldine Hary informe les membres de l'assemblée que le salon de coiffure est mis en vente en espérant qu'il trouvera rapidement un repreneur, car la propriétaire a un autre projet.

Philippe Ansquer retranscrit les échanges lors de la seconde rencontre avec les Architectes des Bâtiments de France qui s'est déroulée le 19 janvier. Ils ont été constructifs avec le cabinet Onésime qui a représenté à cette occasion le projet de la dynamisation.

Les échanges ont ainsi porté sur la préemption des biens et plus précisément sur le n° 3 de la rue Yves Allain qui pourrait faire l'objet d'une cession à la supérette ou d'une aération des abords de Garn Dréon. Par ailleurs le maintien de l'habitat au n° 1 de la rue Yves Allain. Reste une préconisation de l'ABF. D'autres sujets ont fait écho lors de cette rencontre, comme celui de la sécurité routière ou celui de démolitions éventuelles qui contribueraient à l'embellissement du cœur de de bourg. Il est bon de rappeler que Monsieur Sénéchal a abordé tous ses projets d'un point de vue patrimonial ou le maintien du visage du centre bourg reste une priorité.

Géraldine Hary informe que la date retenue pour la réunion publique de restitution de la dynamisation est prévue le 7 avril 2021.

Alain Guéguen réaffirme le caractère incontournable de l'avis des architectes des bâtiments de France dans l'aboutissement de nos projets en termes de dynamisation du cœur de bourg.

Christine Huiban revient sur la rue de Garn Dréon pour se faire préciser qu'il s'agit du lot préempté par la commune.

Philippe Ansquer répond qu'il s'agit de toute la rue ainsi que la venelle, et qu'elle nécessite une réflexion dans son ensemble intégrant un axe de travail prioritaire : la sécurité routière.

Christine Huiban rappelle que des ateliers ont déjà eu lieu à ce sujet.

Alain Guéguen et Bruno Quiniou font le même constat aux abords de l'église sur la dangerosité du carrefour.

Christine Huiban interpelle sur le fait que la maison préemptée par le conseil municipal lors de sa dernière séance est à nouveau en vente.

Géraldine Hary et Philippe Ansquer vont procéder à cette vérification.

Géraldine Hary fait lecture d'un courrier qui fait référence à une donation au profit de la commune au 8 rue de Kerloquic. (le plan est projeté).

Christine Huiban affirme que la maison adjacente est aussi à l'abandon et interroge sur la destination de ce bien qui est enclavé.

Aude Quiniou estime que ce leg peut constituer un atout si le terrain adjacent peut être acquis mais pour l'instant il n'est pas en vente.

Géraldine Hary, Veronique Hamelle, Bruno Quiniou et Lenaïk Jourden s'interrogent tour à tour sur sa situation géographique, l'état du bien, la présence d'un étage et de mansardes.

Pour s'être rendu sur les lieux récemment Philippe Ansquer peut affirmer que le bien n'est pas en bon état.

Christine Huiban propose d'identifier les héritiers de la maison adjacente et acquérir l'ensemble même si Alain Guéguen s'interroge de savoir si les biens en question appartiennent à la même famille. Christine Huiban répond par la négative mais qu'une vente groupée doit pouvoir avoir lieu.

Aude Quiniou, en référence au plan guide de la dynamisation du bourg rappelle la possibilité d'acquérir la grande parcelle jouxtant les biens évoqués et après démolition d'agrandir la parcelle initiale.

Karine Bodéré précise que le propriétaire n'est pas vendeur même si Christine Huiban relate des échanges récents qui évoquent une vente de la parcelle dans son ensemble, hangar compris.

Géraldine Hary précise bien que c'est une donation en réponse à Aude Quiniou qui s'interroge sur le prix. Une réflexion doit donc être amorcée dans son ensemble.

Christine Huiban propose que la recherche d'héritiers soit engagée.

Alain Guéguen, en référence à la réception de devis, évoque l'extension du local technique d'environ 200 m2 qui serait réalisable dans le prolongement de l'existant, et ce en réponse à une question de Véronique Hamelle. La construction du bâtiment s'élève ainsi à 20 000 € HT, le bardage avoisine les 15 000 HT, il sera surélevé d'un mètre par rapport à l'existant et il pourrait être barder pour une somme de 32 € le m2.

Véronique Hamelle demande si le bâtiment est sécurisé et clôturé avant qu'Aude Quiniou fasse mention de la proximité avec le lotissement du Guip dans lequel réside de nombreux enfants.

Philippe Ansquer évoque la possibilité de le faire en régie.

Christine Huiban s'interroge sur la constitution du permis de construire qui pourrait être assuré par un prestataire extérieur selon Alain Guéguen.

Anthony Page interpelle sur la nécessité de faire une dalle ou pas, Alain Gueguen lui répond qu'aucun terrassement n'a été prévu et vu l'usage de l'extension le dallage n'est pas requis.

Stéphane Barré rebondit sur cette réponse et interroge en cas de fuite hydraulique à proximité du Guip. Alain Guéguen évoque la porosité de la dalle existante en rappelant l'objectif majeur de l'extension souhaitée : le stockage de matériel.

Christine Huiban souhaite obtenir des devis comparatifs.

Anthony Page mentionne que la réflexion déjà engagée autour du point d'apport volontaire pourrait peut-être faire partie intégrante de ce même devis, avis partagé par Véronique Hamelle.

Alain Guéguen précise alors qu'il a déjà engagé cette démarche mais qu'il s'agit d'une autre opération bien distincte qui relève d'une réflexion partagée et validée par la Communauté de Communes.

Par ailleurs Géraldine Hary souhaite créer une adresse mail dédiée au bulletin municipal pour optimiser la récolte d'information.

Christine Huiban interroge sur la date de parution du bulletin du prochain bulletin et s'inquiète de la charge de travail que peut représenter cette opération si deux éditions sont prévues dans l'année.

Géraldine Hary donne des précisions : il est en cours de finalisation pour un envoi de la maquette qui conserve la même charte graphique, la même police d'écriture, les mêmes couleurs de fonds pour un total de 22 pages actuellement. Elle précise qu'il faut retravailler sur l'organisation de cette commission.

Géraldine Hary présente les subventions obtenues dans le cadre de la répartition des amendes de police à hauteur de 1 887.29 € et du label numérique pour un montant de 3 355.00 €.

Géraldine Hary fait part de sa participation à la formation proposée par l'Université de Bretagne Occidentale afférente au Schéma de Cohésion Territoriale et au Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal qui se déroulera le 07 février prochain.

Géraldine Hary évoque le projet de suppression d'un ½ poste à l'école.

Christine Huiban demande précisément si c'est un projet ou si c'est déjà acté.

Géraldine Hary, en référence à un contact téléphonique récent avec l'inspecteur précise que c'est acté car le dispositif du ½ poste avait déjà été prolongé et qu'il y a 1 500 élèves en moins dans le Finistère pour l'exercice 2020/2021.

Philippe Ansquer en profite pour informer le conseil qu'il n'y a pas matière à contester, eu égard la présence de 3 AVS en place, de surcroît occupé à 100 % et que l'effectif moyen par classe oscille autour de 20 élèves, versus 28 / 30 dans certaines écoles du département.

Christine Huiban interroge pour savoir si les ventes du lotissement « Hameau du Verger » pourraient inverser cette tendance.

Géraldine Hary et Philippe Ansquer répondent que l'école avait déjà obtenu un sursis et que malheureusement les effectifs confirment cette tendance, principal argument pour la conservation du ½ poste.

Dans ce contexte, Christine Huiban rappelle que la suppression du 4^{ème} poste devra constituer un point de vigilance dans l'avenir.

Géraldine Hary évoque alors la nécessité d'une collaboration étroite avec l'inspecteur d'académie, Monsieur Thilliais.

Christine Huiban revient sur la carte scolaire en faisant référence à la problématique suivante : les élèves de Trégourez doivent s'inscrire au collège de Châteauneuf du Faou, sauf dérogation, ils peuvent intégrer le collège public si cet établissement n'est pas déjà surchargé. Dans ce cas ils s'orientent vers le privé.

Elle s'étonne par ailleurs qu'au niveau santé, la commune soit rattachée au canton de Briec et que pour l'éducation, elle s'oriente vers Châteauneuf. Elle propose en ce sens une rencontre avec le Maire de Briec et l'éducation nationale.

Philippe Ansquer se demande si la commune peut influencer sur la carte scolaire.

Véronique Hamelle témoigne de sa situation personnelle avant qu'Aude Quiniou atteste que cette problématique est récurrente depuis 2 ans.

Christine Huiban revient sur un témoignage dans la Creuse : certains restaurant ont obtenus une autorisation préfectorale pour ouvrir pour les personnes travaillant dans le bâtiment. Le débat a été ouvert au niveau de l'AMF et l'information sera relayée au niveau des Préfectures.

Anthony Page s'interroge sur la rentabilité des établissements à ouvrir pour une poignée de salariés du bâtiment. Christine Huiban estime que c'est aux propriétaires de juger de cette opportunité.

Philippe Ansquer se fait bien confirmer la présence des salariés au sein de l'établissement par Christine Huiban, avant de répondre qu'il est déjà en lien avec les services de la Préfecture sur ce sujet.

Dans ce contexte sanitaire difficile, Géraldine Hary, Maire, confirme qu'elle a rencontré les commerçants et les artisans pour les orienter si besoin.

Christine Huiban revient sur les investissements récents et notamment ceux en lien avec la réhabilitation du local administratif de la Foire dans lequel l'association Toun Dut réalise ses activités. Pour réponse Philippe Ansquer rappelle que cette question a déjà été évoquée en commission et en bureau et qu'elle a reçu un accord pour des travaux avoisinant les **6 700 €**. Christine Huiban, dans un souci d'égalité craint que les associations de foot et de chasse fassent la même demande.

Philippe Ansquer répond que pour le foot c'est déjà acté et que pour la chasse, c'est en discussion.

Christine Huiban rebondit sur la consommation du chauffage.

En réponse Philippe Ansquer met l'accent sur la communication de bonnes pratiques et la sensibilisation à la consommation d'énergie, le but étant bien d'assurer l'entretien des bâtiments communaux.

Christine Huiban argumente pour savoir si ce bâtiment aurait eu un intérêt dans le projet de redynamisation du site de l'ancienne Foire Expo, allant jusqu'à évoquer sa démolition.

Alain Guéguen précise que l'association « Tount Dut » stocke son matériel à l'intérieur du bâtiment et qu'il méritait un coup de peinture, même si Christine Huiban aurait souhaité attendre et l'intégrer dans un programme plus onéreux pour être subventionné.

Philippe Ansquer évoque également le toilettage de l'étage et la révision de la toiture en soulignant le caractère historique de ce bâtiment et le coût modeste des travaux entrepris. Ce simple entretien de bâtiment ne justifie donc pas le montage d'un dossier de demande de subvention et surtout l'engagement de travaux bien plus lourds, donc plus onéreux.

Aude Quiniou interroge pour savoir si ce bâtiment est ouvert à d'autres associations

Philippe Ansquer lui répond par l'affirmative en voulant faire confiance aux associations utilisatrices de ce bâtiment qui généralement ont le sens de leurs responsabilités, qui plus est en cas d'ouverture à plusieurs associations.

Cette analyse est partagée par Aude Quiniou qui témoigne des difficultés d'acheminement courrier lors des changements au sein des bureaux d'associations ou des difficultés de changement d'adresse de ses membres.

Philippe Ansquer souligne enfin qu'une concertation pourra se faire avec les associations si besoin et que selon les sujets évoqués, un accompagnement sera retenu ou pas.

A ce titre, les vestiaires du Terrain de Sports devront être revus à moyen long terme, car les lieux d'accueil des arbitres doivent être désormais sécurisés afin de répondre aux exigences

de la réglementation en vigueur. Il est évident qu'une réflexion plus globale devra alors être entreprise et ce en fonction de l'avenir du club.

Christine Huiban évoque les difficultés de certaines associations, notamment celles liées au redémarrage du club des aînés et de la mise en sommeil du club de foot d l'entente de l'Odéon.

Anthony Page s'interroge par rapport au protocole sanitaire à l'école si la situation évolue.

Philippe Ansquer répond que si l'on doit migrer d'un brassage collectif à un brassage individuel ce sera problématique, mais pour l'instant les consignes sont bien observées selon les préconisations requises.

Géraldine Hary conclut en précisant que les enfants enlèvent leur masque pour manger et boire au restaurant scolaire et que le protocole est bien respecté pour l'instant. Mais elle en profite pour rappeler que nous sommes toujours en attente des mesures gouvernementales.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses abordées, la séance est levée à 22h40.